

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS1173

présenté par
Mme Leboucher, rapporteure

ARTICLE 17

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« au présent chapitre »

les mots :

« à la section 2 *bis* du chapitre I^{er} du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.